



**PRÉFET
DE LOT-ET-GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires
Service Urbanisme Habitat
Atelier d'Urbanisme
Affaire suivie par : Emmanuelle Dempsey
Tél : 05 53 69 33 86
Mél : emmanuelle.dempsey@lot-et-garonne.gouv.fr

Direction départementale
des territoires

Agen, le 8 juillet 2012

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre un CD-ROM contenant le dossier de « porter à connaissance » (PAC), relatif à la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de l'Agenais, établi en application des dispositions des articles L.132-2 et R.132-1 du Code de l'urbanisme.

Le PAC est composé de trois dossiers :

- le cadre législatif et réglementaire avec la liste des personnes publiques associées et des autres entités et services à consulter et/ou à associer ;
- la déclinaison thématique du cadre législatif et réglementaire avec une synthèse des enjeux à destination des élus ;
- les annexes, comprenant les servitudes et les contraintes, mais également différentes cartographies, ainsi que l'ensemble des contributions des services consultés dans le cadre de la production du PAC.

Dans le cadre de la réalisation de votre document d'urbanisme, je vous demande de bien vouloir associer mes services, et en particulier l'atelier d'urbanisme de la direction départementale des territoires (DDT), aux réunions des personnes publiques associées ainsi qu'aux réunions de travail.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Jean-Noël CHAVANNE

Monsieur Jean DIONIS Du SÉJOUR
Président de la Communauté d'Agglomération d'Agen
8, rue André Chénier
47916 AGEN CEDEX 9

Direction départementale des territoires
1722 avenue de Colmar 47916 Agen Cedex 09
Téléphone : 05 53 69 33 33
www.lot-et-garonne.gouv.fr